



**association royale
des architectes de liège**

mars 2012

LA GRENOUILLE

Prochaine assemblée générale :
le 6 mars 2012



En invitée, FEBELCEM nous propose un
exposé sur les sols intérieurs en béton lissé et
le béton dans la construction durable

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale
qui, se tiendra en nos locaux, rue de Chaudfontaine, 12, à Liège, le

mardi 6 mars 2012 à 17.30 heures

17.30 Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 7 février 2012
- Correspondance et communications
- Désignation des vérificateurs aux comptes
- Election de membre
Serge DREESSEN, architecte indépendant, diplômé en 1984
rue Mathieu de Lexhy, 80 à 4460 Grâce-Hollogne
- Divers

18.30 Interruption de séance

18.45 FEBELCEM

M. Jean-François Denoël, Ir conseil Bâtiments chez FEBELCEM nous présentera un exposé concernant LES SOLS INTÉRIEURS EN BÉTON LISSÉ.

M. André Jasienski , Ir Directeur de FEBELCEM, quant à lui nous entretiendra du BÉTON ET LA CONSTRUCTION DURABLE.

Il devient important de disposer d'une bonne vision de ce sujet au moment où la Belgique, les Régions se préparent à s'équiper de réglementation, de systèmes de primes liés à l'éco-construction, à promouvoir la labellisation des bâtiments tertiaires, résidentiels,... tout ceci dans un contexte européen en pleine mutation.

Restauration en fin soirée.

Inscription obligatoire au secrétariat avant le 1 mars 2011.

Dans l'attente de vous revoir nombreux, nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président

EDITORIAL

Discours inaugural du Président à l'exposition des AWARDS à l'Académie des Beaux-Arts

Monsieur le Chef de Cabinet Adjoint à l'Aménagement du territoire, Monsieur Michel DACHELET, représentant Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire Monsieur Philippe Henry, Monsieur Daniel SLUZE Directeur à l'école de l'Académie des Beaux-Arts de Liège, Monsieur Christian SATIN, Président du Conseil Provincial de l'Ordre des Architectes, Monsieur JM FAUCONNIER Président de l'Union Wallonne des Architectes, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités,

Je suis très heureux aujourd'hui de vous accueillir ici dans ces lieux chargés d'histoires...et à plusieurs titres puisque c'est, pour nous, un retour aux sources.

Mais tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur Daniel SLUZE qui a tout de suite soutenu l'idée de cette manifestation dans ses locaux ainsi que Monsieur Pierre STASSART Echevin de l'instruction publique et ensuite l'UWA pour le prêt des panneaux. Sans ces appuis, cette exposition n'aurait pas pu voir le jour. Elle n'aurait pas pu avoir lieu aussi sans le dévouement de mes nombreux confrères de l'association qui se reconnaîtront. Je les en remercie également.

Je disais un retour aux sources car au départ les études d'architectes ont été mises sur pied dès 1837 et progressivement les cours se sont étoffés et développés... L'école d'architecture s'installera dans ce bâtiment même en 1895. Ce n'est qu'il y a une quarantaine d'années que l'école d'architecture de la ville de Liège l'a quitté pour la rue Fabry d'abord, la rue Saint Gilles ensuite et enfin la rue Fusch où maintenant elle est intégrée à l'Université avec l'autre école d'architecture St Luc dans la Faculté d'architecture.

Un retour aux sources aussi pour l'Association, car ce sont des étudiants de l'académie qui ont fondé, en 1891, l'Association des jeunes architectes de Liège qui au départ comptait 39 membres et ensuite en 1906 ont modifié le nom de l'association en Association des architectes de Liège. Le premier Président de l'association des architectes de Liège a été le Confrère A. SNYERS qui est resté 32 ans comme président !

Pour quelques jours donc l'architecture réintègre les murs de l'Académie.

Le grand prix d'architecture de Wallonie 2010 a été à l'investigation du ministère de l'Aménagement du Territoire et mis sur pied par l'UWA et la maison régionale des architectes (MRAU) pour démontrer qu'en Wallonie on pouvait trouver des œuvres architecturales de qualité.

Il est vrai que le résultat, au-delà de toutes espérances, est très positif.

Mais je ne pense pas que nous pouvons dire que cela a été réalisé grâce au code wallon d'aménagement du territoire (en abrégé CWATUPE) car tous ces projets ont vu le jour par le souhait et l'opiniâtreté des maîtres de l'ouvrage et surtout des architectes auteurs de projet.

Un arbre ne peut cacher la forêt. La banalisation de l'architecture est une conséquence de l'application du CWATUPE. En effet plus l'architecture est monotone et « intégrée », plus l'administration l'autorise puisque rentrant dans les créneaux des articles du CWATUPE.

Bons nombres d'architectes réagissent, beaucoup ont d'ailleurs participé à un manifeste (livre blanc) pour une meilleure architecture en région wallonne.

Ce résultat ne doit donc pas cacher les difficultés grandissantes entre les architectes et l'administration de la région wallonne. Les dossiers nous reviennent très souvent incomplets et ils prennent du temps...ce sont des pertes d'énergie incessantes pour les architectes et plus grave encore pour les investisseurs. Cela en décourage plus d'un ! Alors qu'en cette période de crise tout investissement devrait être aidé et encouragé.

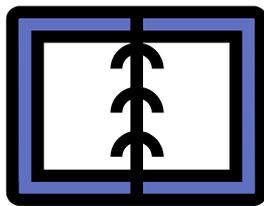
En Flandre, cela ne se passe pas du tout comme cela. Les fonctionnaires poussent les projets, aident les auteurs de projets et les maîtres de l'ouvrage dans leurs démarches...ici certains les freinent.

Certes il faut des règles, mais simples avec des documents clairs non redondants, utiles à la compréhension des projets sans plus.

Les architectes demandent aux autorités une modification profonde du CWATUPE et une évolution des mentalités.

Puisse cette exposition faire ouvrir les yeux aux décideurs et œuvrer à faire changer les réglementations.

Luc HERZE



A VOS AGENDAS !

✘ 06 mars 2012 Assemblée générale : Sols intérieurs en béton lissé par FEBELCEM

du 1^{er} au 11 mars BATIBOUW 2012

✘ avril 2012 *Pas d'assemblée générale*

22 avril 2012 Journée WALIBI – Organisation Van Marcke

✘ 08 mai 2012 Assemblée générale : AQUATIC SCIENCES sa
Les piscines naturelles

COTISATIONS 2012 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres jeunes architectes stagiaires à l'Ordre :	
1 ^{ère} année à l'ARALg :	GRATUIT
2 ^{ème} année à l'ARALg :	15 €
3 ^{ème} année à l'ARALg :	25 €

Parrainage d'un membre aspirant : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2012.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat : l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



En 3 photos

L'Aralg expose à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège.

Une exposition des projets d'architecture ayant concouru au Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2010 (GPAW 2010), voilà une idée qui pouvait prendre place dans les activités traditionnelles de l'Aralg, dont les statuts en font état.

Aussi en 2011, l'Aralg a décidé de renouer avec ce genre de manifestation qui était en sommeil depuis un certain temps.



Les contacts pris avec l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (l'Aca) nous assurait d'une salle d'exposition de choix et ce dans un milieu artistique, puisque l'Ecole Supérieure des Arts de la Ville de Liège y a ses quartiers.

Faisons connaissance brièvement avec ce vaste bâtiment (4 000 m²) inauguré en 1895, dont le style s'inspire de l'architecture « Renaissance Italienne », œuvre de l'architecte Joseph Lousberg.

L'Union Wallonne des Architectes (UWA) mettait à notre disposition les projets que nous avons choisis parmi les 192 participants.

Finalement la date commune Aca-Uwa-Aralg était fixée du 8 au 17 février 2012.

Après avoir expliqué la genèse de cette exposition, voyons maintenant sa mise en place.

D'abord un aménagement « à notre façon » de la salle, ensuite plus de 100 panneaux à accrocher.

Tout le Comité Directeur de l'Aralg s'y est mis.



Plutôt que de longs écrits, quelques photos vous expliqueront tout :

Le déplacement de cimaises, la pose des panneaux et de la « Marianne ».



La salle au départ et le résultat lors du vernissage.



Tout étant prêt, vint l'inauguration ce 7 février en soirée.

Avant la visite de l'exposition, nous entendons quatre intervenants.

D'abord, Monsieur Daniel SLUSE, directeur de l'École supérieure des Arts et gestionnaire attentif des lieux que l'ARALg remercie de l'avoir accueillie et d'ouvrir à Liège pour quelques jours, une fenêtre sur l'architecture moderne.

Il nous accueille et nous fait part de sa satisfaction de voir dans la salle d'exposition de l'Académie, une exposition d'Architecture, un événement que l'Académie n'avait plus connu depuis près de 40 ans. Elle sera vue en priorité par le millier d'élèves de l'Académie ce qui leur permettra sans doute d'appréhender comment l'art peut prendre place dans un projet d'architecture.

On espère la visite d'écoles où l'enseignement est voisin de la construction.

Le Président de l'ARALg, notre confrère Luc HERZÉ rappellera d'abord la présence de l'architecture à l'École des Beaux-arts de Liège (ainsi nommée jadis) pendant près de 133 ans (1837-1970).

Mais il soulignera principalement les difficultés que rencontrent les architectes dans leurs relations avec les administrations, qu'elles soient communales ou régionales.



Le dépôt d'un dossier de permis d'urbanisme s'ouvre trop souvent sur un parcours du combattant.

On est noyé dans un dossier administratif de plus en plus épais, compliqué et exigeant, ce qui nous coûte sans nécessairement pouvoir être répercuter dans les honoraires.

Je prendrai simplement la conclusion de notre Président :

« Puisse cette exposition ouvrir les yeux des décideurs et œuvrer à faire changer les réglementations ».



Lors de son intervention, Monsieur DACHELET, chef de cabinet adjoint du Ministre HENRY ayant en charge les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire précisera le point de vue politique et administratif.

Mais l'aménagement du territoire est un défi démocratique : Un million de nouveaux habitants sont attendus en Wallonie dans les années à venir.

Les loger, c'est là un problème.

Le logement est aux mains du privé à 95 %. Cela devrait changer, l'Etat voulant prendre en charge beaucoup plus largement ce secteur. Il se posera certainement un problème d'aménagement du territoire et d'architecture.

Dans cet esprit, le Ministre HENRY a soutenu le GPAW 2010 et un concours d'urbanisme destiné aux étudiants architectes.

Ces deux initiatives en Wallonie pourraient donner naissance dans les années à venir à une meilleure architecture et à des idées nouvelles en urbanisme.

Le Ministre est conscient du problème que pose le CWATUPE.

Plutôt que des réformettes, le CWATUPE sera entièrement refondu en un nouveau document, avec des aides extérieures, indépendantes et connaissant le problème.

Ce sera fait avant 2014.

Documents administratifs : A revoir, en les simplifiant ou les améliorant, là aussi on reconnaît le problème.

En conclusion : Un Maître-Architecte en Wallonie, comme en Flandre et sans doute à Bruxelles ? L'idée est envisagée.

C'est un point de vue qu'il est bon de connaître : On voit qu'enfin nos difficultés ne sont plus ignorées.

En prenant la parole, le Président de l'Union Wallonne des Architectes, notre confrère Jean-Marie FAUCONNIER se félicite de ce GPAW.2010 qui apporte l'espoir d'une architecture plus émancipée. Un jour pourra-t-elle rivaliser avec celle de la partie flamande du pays ?

J-M FAUCONNIER cite les architectes liégeois distingués dans ce prix, d'autres qui ont participé ou des projets réalisés dans notre région.



Il apporte une bonne nouvelle, le GPAW 2012 va s'ouvrir et nous ne doutons pas de son succès, Ensuite il annonce la parution d'une brochure regroupant les projets du présent prix d'architecture. L'AWEX en distribuera là où elle opère, ainsi des firmes étrangères envisageant de s'implanter en Wallonie auront un aperçu de ce que peuvent réaliser des architectes wallons, soucieux d'architecture contemporaine.

Après ces discours, une visite de l'exposition a permis à la centaine d'invités présents de prendre la mesure du travail fourni par nos confrères participants à ce prix. De nombreux groupes se forment et discutent dans une très bonne ambiance comme le petit résumé photographique ci-joint le montre.

Un bon départ pour cette exposition que l'Aralg préparait depuis bientôt un an.

G.Foulon



Le secteur de la construction revendique une réforme urgente en matière de permis d'urbanisme

Dans une lettre au Ministre Henry (Ecolo), le secteur de la construction se plaint du suivi trop lent et trop peu transparent des demandes de permis d'urbanisme. Jusque 80 % des entrepreneurs du secteur seraient confrontés avec les retard de démarrage des chantiers liés aux retards dans le traitement des dossiers, avec le manque de sensibilité menant à des contraintes peut utiles, avec des interprétation divergentes du même règlement traduisant un manque de coordination entre les services. Le secteur rappelle qu'il occupe quelque 100.000 travailleurs salariés et que quelque 20.000 indépendants trouvent emploi dans le secteur. En plus, l'activité de nombreux autres secteurs dépend du fait que la réalisation des projets de construction (p.ex. d'un hall industriel) puisse être accélérée.

Question orale de M. Stoffels à M. Henry, ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité sur L'appel lancé par la confédération de la construction wallonne

M. le Président. L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sur «l'appel lancé par la Confédération de la construction wallonne ». La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Confédération de la construction wallonne – CCW – nous informe qu'elle vous a adressé un appel de «relancer d'urgence le rythme de délivrance de permis par tous les moyens utiles – circulaires interprétatives, instructions, dispositifs alternatifs, sanctions, et cætera – sans attendre la révision de fond du CWATUPE».

Rappelons que le secteur de la construction représente en Wallonie quelque 65000 travailleurs salariés, soit un des principaux employeurs sectoriels. D'innombrables activités économiques dépendent largement du dynamisme du secteur, producteurs de matériaux de construction, fabricants de produits et d'équipement de construction, sans oublier les négociants et les bureaux d'études, d'architecture, de contrôle, de coordination de sécurité et les services immobiliers.

Au sens large, la filière de la construction représente en Wallonie près de 10% du PIB, plus de 100000 emplois salariés et 20000 indépendants.

Le communiqué que la Confédération de la construction parle de la nécessité d'évaluer le CWATUPE, qu'il juge pour l'heure illisible, complexe, rigide et instable juridiquement, mais il déplore surtout la lenteur de la délivrance des permis comme étant un frein à l'économie. Je cite : « Obtenir un permis d'urbanisme s'apparente en effet à un véritable parcours du combattant. Quatre-vingt-un pourcents des entrepreneurs sont confrontés à des retards qui pénalisent le démarrage de leurs chantiers. Les retards sont principalement attribués à la complexité des procédures, au manque de sensibilité des fonctionnaires, aux contraintes et besoins économiques du secteur, à leur manque de formation ou à l'inverse, à l'excès de zèle de certains, sans oublier le manque d'implication des élus et le manque de coordination entre bureaux ».

C'est une communication qui vous a été adressée et ce n'est pas vous personnellement qui êtes responsable de la situation, mais on vous interpelle pour venir en aide et pour résoudre une série de difficultés auxquelles le secteur est confronté.

Il dénonce l'extrême lenteur qui pénalise les entrepreneurs ainsi que le personnel. Monsieur le Ministre, quelle est votre réaction par rapport aux revendications de la CCW ? Estimez-vous que la rédaction d'un vade-mecum est une réponse suffisante à l'ampleur du problème ?

M. le Président. La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Monsieur le Président, Monsieur le Député, toute décision administrative doit évidemment se prendre dans le plus strict respect des normes et des procédures en vigueur. Il en va de la sécurité juridique que le bénéficiaire de l'acte administratif est en droit d'attendre.

Dès lors, l'octroi ou le refus de permis d'urbanisme ne pourra s'opérer qu'après une analyse soignée de la situation de droit et de fait dans laquelle s'inscrit la demande de permis d'urbanisme. Cette analyse nécessite un minimum de temps. En l'espèce, le législateur a prévu, selon les cas, un délai de trente à cent quinze jours.

Je me permets en outre de souligner qu'en cas d'inaction du collège communal au-delà du délai qui lui est imposé par l'article 117 du code, l'article 118 offre la faculté au demandeur de saisir le fonctionnaire délégué pour faire avancer la procédure. Ce dernier dispose d'un délai de 35 jours à dater de la réception du dossier pour notifier sa décision au demandeur.

Enfin, les revendications émises par la Confédération de la construction wallonne ont bien été entendues, non pas dans le cadre de la rédaction d'un simple vade-mecum mais, dans le cadre plus ambitieux de l'évaluation du code. C'est en effet à ce niveau, eu égard à l'ensemble des objectifs stratégiques fixés par le gouvernement que doit s'analyser la question des délais, élément certes important j'en conviens, mais pas unique composante de l'efficacité du système d'aménagement du territoire que contient le CWATUPE.

Comme vous le savez, ce sujet est à l'ordre du jour de cette année et des tout prochains mois de travail, à la fois de la commission et du gouvernement.

M. le Président. La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il a données. Je voudrais rappeler les propos que la Confédération de la construction wallonne a tenus lors des auditions devant notre commission lorsque le représentant de cette confédération s'est exprimé en disant : « Pour faire face à l'évolution démographique à laquelle nous sommes confrontés, il faudra très probablement prévoir un service, une administration qui soit capable d'accorder jusque 20 000 permis chaque année pour pouvoir suivre le mouvement, et répondre à la demande exprimée ne fut-ce qu'en matière de logements ou encore de bâtiments professionnels ». Je peux quelque part comprendre l'impatience du secteur. M. le Ministre vient de me rappeler les délais tels qu'inscrits actuellement dans le CWATUPE. Ce sont précisément ces délais qui posent problème. Il va falloir se pencher très rapidement et avec une certaine efficacité politique sur le dossier afin de permettre à un secteur, qui est un grand employeur en Région wallonne, de pouvoir pleinement jouer son rôle dans le cadre de la relance du moteur économique.

Lettre d'information du député Edmund STOFFELS

Site internet intéressant

<http://showmystreet.com>

Il vous suffit d'inscrire l'adresse et vous vous retrouverez immédiatement dans la rue concernée. Ce site n'est en fait qu'une recherche ultra rapide d'une adresse du bien connu google Earth mais néanmoins très pratique. Il faut bien entendu que le petit bonhomme de ce site bien nommé soit passé prendre les photos dans la rue...

Bonne recherche



SOIREE D'INFORMATION

le mardi 6 mars 2012 à 18h30

sur les thèmes :

LES SOLS INTERIEURS EN BETON LISSE et LE BETON et la CONSTRUCTION DURABLE

à l'initiative de la Fédération de l'industrie cimentière belge,
FEBELCEM



Lieu :

**Association Royale des Architectes de Liège
Quai des Ardennes 12 à 4020 Liège**

Programme :

18H30 **Présentation générale** *par FEBELCEM et l'ARALg*

18H35 : **Exposé** *par M. Jean-François Denoël, Ir conseil Bâtiments chez FEBELCEM :*

« Sols intérieurs en béton lissé »

- Présentation succincte du dossier de publications qui sera remis en fin de soirée aux architectes
- Exposé des éléments pragmatiques contenus dans la publication FEBELCEM (2011) sur les sols lissés pour le résidentiel.

19h15 : **Exposé** *par M. André Jasienski, Ir Directeur de FEBELCEM*

« Le béton et la construction durable »

- Présentation des principales constatations et conclusions à tirer de la publication FEBELCEM «Le béton et la construction durable» rédigée par la cellule de recherche « Architecture et climat » de l'UCL dirigée par le professeur André De Herde

Il devient important de disposer d'une bonne vision de ce sujet au moment où la Belgique, les Régions se préparent à s'équiper de réglementation, de systèmes de primes liés à l'éco-construction, à promouvoir la labellisation des bâtiments tertiaires, résidentiels, ... tout ceci dans un contexte européen en pleine mutation...

19h45 : **Questions-réponses**

20h00 : **Apéritif suivi d'une restauration**

BAREME DES PRIX DE CESSION DE MITOYENNETE - 2012

Conditions d'application pour les maçonneries en bon état, dans l'agglomération liégeoise, prenant cours le 1^{er} janvier 2012, établi conjointement par :

- l'Association Royale des Architectes de Liège
- l'Association Liégeoise des Géomètres - Experts
- l'Association des Entrepreneurs généraux de travaux publics et privés du Pays de Liège.

			€
1. DEBLAIS AVEC TRANSPORT			
1.1	Terrassement en gros cube	m ³	16,00
1.2	Déblais en tranchée en terrain courant	m ³	52,65
2. MACONNERIE DE FONDEMENT			
2.1	Fondation courante en briquillons ou béton cyclopéen	m ³	131,65
2.2	Béton de gravier entre terres	m ³	180,00
2.3	Béton armé, coffrage compris	m ³	650,00
2.4	En moellons (50 cm épaisseur min.)	m ³	300,00
2.5	En briques de terre cuite (murs de 48 et 36 cm)	m ³	372,75
2.6	En briques de béton silico-calcaire ou laitier	m ³	371,70
2.7	En blocs de béton lourd, maçonnerie de 39 et 29 cm	m ³	279,05
3. PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE ASCENSIONNELLE			
3.1	Membrane	m ²	9,50
4. MACONNERIE D'ELEVATION			
4.1	En briques de campagne (mur de 36 cm)	m ³	372,75
4.2	En briques mécaniques (mur de 30 à 33 cm)	m ³	407,50
4.3	En blocs treillis, terre cuite (mur de 29 cm)	m ³	303,25
4.4	En blocs de béton (mur de 29 cm)	m ³	294,85
4.5	En moellons appareillés	m ³	520,00
5. ISOLATION			
5.1	Isolant vertical (2 à 4 cm)	m ²	13,00
6. COUVRE MUR			
6.1	En grès vernissé, en poterie vernissée (1 brique ½)	mct	47,40
6.2	En béton vibré, réalisé sur place	mct	38,00
6.3	En fibrociment ou en béton préfabriqué	mct	32,65
6.4	En pierre bleue, suivant taille et profil	m ³	de 4703,00 à 5290,00
7. RECOUVREMENT			
7.1	Enlèvement membrane étanchéité + lattage (évac. non comprise)	m ²	- 7,40
7.2	Carreaux fibre ciment (évac. non comprise)	m ²	- 15,80
	Si présence d'amiante, prévoir un supplément pour la taxe de décharge et la manutention suivant procédure.		

NOTA BENE

1. Les prix unitaires représentent **la valeur** des ouvrages. Il ne doit pas y être ajouté les taxes, TVA et honoraires, déboursés par le premier constructeur.
2. Tous cas sortant du présent barème (vétusté, mauvaise mise en œuvre ou difficulté de mise en œuvre) sont à débattre au mieux des intérêts des parties.
3. **La notion de vétusté ne doit être envisagée que si le mur a perdu de ses qualités intrinsèques (fissures, stabilité, hors plomb ou autres vices quelconques).**
4. Tout mur non conforme au Code Civil, aux us et coutumes locaux, doit, préalablement à son édification et/ou son acquisition, faire l'objet d'un accord entre les parties.
5. Tout recouvrement du parement de la partie à acquérir sera démonté par ou aux frais du propriétaire du mur.
6. Les honoraires pour l'établissement du document de cession de mitoyenneté sont à charge de la partie acquéreuse, ainsi que les modalités et frais d'enregistrement.
7. Le démontage, avec ou sans emploi, d'une couverture de mur doit être réalisé à charge de la partie acquéreuse.